

à 700000 écus sa prétention sur les sommes qui se trouvoient dans le Trésor du Grand-Duché à la mort de François I, son auguste Pere; & même, ce qui est de sa grandeur d'ame, Sa Maj. Imp. consent d'en payer la rente annuelle sur le pied de 5 pour 100 à Son Alt. Royale pendant toute sa vie. L'Empereur a déjà souscrit à cet accord, mais il n'y a encore rien de décidé par rapport à la seconde prétention de Sa Maj. Imp. sur les biens allodiaux de la Maison de Médicis.

TURIN. Des Commissaires du Roi & de l'Infant-Duc de Parme ont signé à la *Stradella*, le 10. Mars, un Traité par lequel sont fixées les limites de leurs Etats.

VENISE. Malgré le Traité de Paix de cette République avec la Régence de *Tripoli*, trois Corsaires de cette Régence se sont emparés d'un Bâtiment Vénitien dont la cargaison valoit au-delà de 20000 écus. Le Bey a bien fait rendre peu de tems après le Bâtiment, mais vuide & avec quatre hommes seulement, tous les autres ayant été jettés dans les fers. Les mêmes Barbaresques, après ces captures, en ont fait deux nouvelles encore sur les Vénitiens, les ont conduites à *Tripoli*, & le Bey ne veut pas les rendre cette fois, disant pour raison que ces Ecuméurs de mer appartiennent au Peuple & non à l'Etat. Ce sont-là de ces fruits ordinaires que les Puissances Chrétiennes retirent de leurs Traités avec les Infidèles.

Le nouveau Dey d'Alger a entre-tems renouvelé celui de Paix & d'Amitié conclu entre feu son Prédécesseur Ali-Pacha & la Sérénissime République. Il en a fait de même avec la République des Provinces-Unies des Pays-Bas.